

DEMANDE DE SOUMISSIONS N° 3447



RÉFÉRENCE N° 10046-3447



CONTEXTE

Garantie Construction Résidentielle (ci-après « **GCR** ») est l'organisme à but non lucratif (OBNL) autorisé par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) pour administrer le plan de garantie de bâtiments résidentiels neufs pour l'ensemble du territoire québécois. Le plan de garantie permet à tout acquéreur d'un bâtiment résidentiel neuf couvert d'en bénéficier automatiquement selon les modalités sont établies dans le Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (le « Règlement »).

Afin d'assurer la protection des acheteurs de manière pérenne, GCR favorise la qualité de la construction. L'organisme s'est doté d'un système de management de la qualité, accrédité ISO 9001 depuis 2018, et appuyé sur ses cinq valeurs : l'excellence, l'équité, la transparence, le respect et la responsabilité.

Le présent devis est établi à la suite d'une réclamation des bénéficiaires de l'immeuble ci-avant identifié, que l'administrateur a reconnu comme étant garanti. L'entrepreneur d'origine n'étant pas intervenu dans les délais requis, GCR doit prendre en charge les travaux correctifs. Le chargé de projet de GCR coordonne les travaux avec le ou les fournisseurs qui seront sélectionnés à l'issue de l'appel d'offres, et les bénéficiaires de la garantie.

EXIGENCES GÉNÉRALES

Toute soumission sera basée sur un mode forfaitaire ; elle devra énumérer de manière distincte le coût avant taxes, le montant de la TPS et de la TVQ ainsi que le montant total pour la réalisation des travaux

La soumission sera ventilée pour chaque point du présent devis. L'entrepreneur devra notamment y indiquer le coût associé à chacun des points ainsi que la nature des travaux qui seront effectués.

Sauf indications contraires, l'entrepreneur doit fournir tous les matériaux, l'entreposage, la main-d'œuvre, l'outillage, l'équipement, le transport et les installations temporaires qui sont nécessaires à l'exécution complète des travaux.

L'entrepreneur est tenu de respecter les normes, lois et règlements fédérales, provinciales et municipales en vigueur.

Les produits, les matériaux, les appareils, les équipements et les pièces utilisés pour l'exécution des travaux doivent être neufs, en parfait état et de la meilleure qualité pour les fins auxquelles ils sont destinés.

La mise en œuvre doit être de la meilleure qualité possible, et les travaux doivent être exécutés par des ouvriers de métier, qualifiés dans leurs disciplines respectives, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Tous les points doivent être coordonnés entre eux. Le montant alloué pour des travaux communs à plusieurs points doit être partagé au prorata, le cas échéant.

L'Entrepreneur sera responsable et assumera les frais de toute démarche administrative nécessaire à l'ouverture du chantier incluant tout permis, déclarations et autres formalités nécessaires selon l'envergure des travaux.

L'Entrepreneur devra se comporter de manière à minimiser les dérangements pour les occupants de l'immeuble au cours de l'exécution des travaux et s'engage à la remise en état des lieux, à ses frais, à la fin des travaux.

Le sommaire des travaux énuméré au présent document n'est pas limitatif, ni à l'étape de la demande de soumission ni au moment de l'exécution des travaux. D'autres solutions acceptables pourraient être exécutées pour atteindre la performance ou les résultats souhaités, lesquelles devront être discutées préalablement avec le chargé de projet aux travaux de la GCR.

INSTRUCTIONS

1.1 Sommaire des travaux

Effectuer les travaux nécessaires pour corriger les désordres de chacun des points décrits au présent document.

Référence au(x) point(s) 1-3-4-6-7-9-10-12-17-19-21-22-25-29-31-33 de la décision de l'administrateur du 28-11-2024

Aménager conformément aux indications des documents contractuels.

Les travaux incluent tout ce qui est indiqué aux documents contractuels.

1.2 Calendrier des travaux

Soumettre un calendrier des travaux au plus tard deux semaines avant le début des travaux et qui sera maintenu à jour.

Le calendrier doit préciser les dates de début et de fin prévues des activités suivantes :

- Mobilisation (début des travaux)
- Démobilisation (fin des travaux)
- Nettoyage final
- Inspection de fin de travaux par GCR (vérification des déficiences/acceptation de travaux)

1.3 Aménagement du chantier

Ne pas charger ou permettre de charger une partie de l'ouvrage avec un poids ou une force qui pourrait en menacer l'intégrité.

Prévoir un conteneur pour la disposition des rebuts de démolition.

Le conteneur devra être localisé dans la rue devant la maison.

Le cas échéant, l'entrepreneur obtiendra et assumera le coût de location des trottoirs et des voies publiques et en assurera la protection.

Prévoir la protection des surfaces revêtues (pavage, pavé, autre) si de la machinerie doit y circuler.

Tous éléments altérés ou endommagés sur la propriété devront être remis en état aux frais de l'entrepreneur (aménagement paysagers, entrée d'auto, gazon, arbres, etc.).

1.4 Énergie électrique temporaire

Il est interdit d'utiliser les branchements électriques du bâtiment visé par le présent sans entente préalable avec le représentant désigné de GCR.

Le cas échéant, l'entrepreneur fournira et assumera les frais associés à l'alimentation temporaire en courant électrique nécessaire à l'éclairage et au fonctionnement des outils en cours de travaux.

1.5 Matériaux et équipement

Installer ou mettre en place les matériaux et les produits en suivant les instructions du fabricant.

1.6 Nettoyage

Maintenir le chantier propre et exempt de débris.

Évacuer rapidement les débris et les surplus.

Nettoyer le chantier avant la livraison au maître de l'ouvrage.

Si applicable, effectuer un nettoyage final intérieur comprenant entre autres le lavage des fenêtres, le lavage des revêtements de plancher, le nettoyage des surfaces métalliques, le nettoyage des appareils d'éclairage, des appareils de chauffage et autres accessoires et si applicable, le nettoyage des miroirs, des appareils sanitaires et de la robinetterie.

1.7 Réunions de chantier

GCR convoquera une réunion de démarrage avant la mobilisation ainsi que d'autres réunions au besoin.

1.8 Codes et règlements

Exécuter les travaux conformément au Code de construction du Québec 2015, aux normes qui y sont référées ainsi qu'aux règlements municipaux applicables dans la Ville de Chicoutimi, soit le zonage, la construction, le lotissement, la plomberie et la ventilation.

Tout l'ouvrage doit être conforme aux exigences des normes et codes fédéraux, provinciaux et municipaux.

Chaque sous-traitant doit faire toutes les demandes pour obtenir les permis et payer les droits nécessaires à l'exécution de son ouvrage.

1.9 Protection temporaire

Fournir et installer les ouvrages de protection temporaires requis afin de maintenir un accès sécuritaire à l'habitation en tout temps.

Fournir et installer les ouvrages de protection temporaires requis pour protéger tous les éléments qui pourraient être endommagés lors de l'exécution des travaux décrits au présent document.

1.10 Installations sanitaires

L'utilisation des installations sanitaires des bénéficiaires est interdite sans ententes préalables.

Le cas échéant, prévoir des installations sanitaires temporaires requises.

DEVIS TECHNIQUE

1. FINITION DES MURS, PLAFONDS ET BOISERIES DANS L'ESPACE HABITABLE

Point de réclamation n° 1

1.1 Portée des travaux

Effectuer les correctifs de plâtre et peinture aux endroits suivants :

- Fissure au plafond du salon;
- Fissure au-dessus d'un cadrage de porte dans le corridor;
- Joints apparents au murs du corridor et du plafond du salon et de la cuisine

1.2 Conditions existantes

- Retirer le plâtres et le papier a joint aux endroits nécessaire
- Préparer la surface afin d'être en mesure de refaire les joints

1.3 Correctifs

- Faire les joints de plâtres aux endroits désigné au préalable 600 P2 +/- (trois couches)
- Faire la peinture au plafond a raison une couche d'après et de deux couches peintures plafond mat

1.4 Finition

- Sans objet

1.5 Service

- Sans objet

2. FINITION DES MURS ET PLAFOND DU GARAGE (ÉTANCHÉITÉ AU GAZ)

Point de réclamation n° 3

3.1 Portée des travaux

- Sabler, plâtrer et peindre le plafond du garage
- Peindre la porte et les moulures de la porte du local mécanique
- Fournir et installer un coupe froid à la base de la salle mécanique
- Installer adéquatement la prise électrique sur le mur du garage

3.2 Conditions existantes

- Sans objet

3.3 Correctifs

- Sabler, plâtrer et peindre le plafond du garage
- Peindre la porte et les moulures de la porte du local mécanique
- Fournir et installer un coupe froid à la base de la salle mécanique
- Installer adéquatement la prise électrique sur le mur du garage

3.4 Finition

- Sans objet

3.5 Service

- Sans objet

3. SEUIL DE LA PORTE DE SORTIE DU GARAGE

Point de réclamation n° 4

4.1 Portée des travaux

- Installé les scellements sous la porte de service extérieur du garage

4.2 Conditions existantes

- Sans objet

4.3 Correctifs

- Appliquer un scellement aux endroits nécessaire sous le seuil de la porte de service du garage

4.4 Finition

- Sans objet

4.5 Service

- Sans objet

4. REVÊTEMENT DE FIBROCIMENT À PROXIMITÉ DE LA PORTE DE SORTIE DU GARAGE

Point de réclamation n° 6

6.1 Portée des travaux

- Corriger la planche de fibrociment a gauche de la porte de service du garage

6.2 Conditions existantes

- Sabler la planche de fibro ciment endommagé

6.3 Correctifs

- faire les retouche de peinture

6.4 Finition

- Sans objet

6.5 Service

- Sans objet

5. NETTOYAGE DES FAÇADES (ÉCLABOUSSURES DE BÉTON OU DE MORTIER)

Point de réclamation n° 7

7.1 Portée des travaux

Nettoyer les tache de mortier et de béton aux endroits suivant :

- cadrage de porte avant et arriere
- solin métallique
- sous la fenetre de la facade avant

7.2 Conditions existantes

- Faire le nettoyage des éléments ayant été taché par le mortier

7.3 Correctifs

- Appliqué de la peinture de retouche ou il y aura des grafignes et ou écailles

7.4 Finition

- Sans objet

7.5 Service

- Sans objet

6. SOLIN À LA JONCTION DE LA DALLE DE BÉTON DE LA TERRASSE

Point de réclamation n° 9

9.1 Portée des travaux

- Refaire le solin et le contre-solin a la jonction du revêtement extérieur et da la dalle de béton arriere

9.2 Conditions existantes

- Retirer le revêtement au bas du mur
- préparer la surface avant l'installation du nouveaux solin

9.3 Correctifs

- Installer le solin
- Le solin doit respecter les exigences de la section 9.27 du CCQ soit :

1. remonté et collé sur le revêtement intermédiaire
2. chevauché par le pare-intempérie (tyvek) de 150mm
3. collé sur la dalle de béton
4. protégé par un contre solin d'aluminium

- Installer l'anti vermine (ventilation)

9.4 Finition

- Effectuer les retouche de peinture nécessaires sur le revêtement de fibrociment

9.5 Service

- Sans objet

7. MOULURES DE COIN DE MURS (MATÉRIEL)

Point de réclamation n° 10

10.1 Portée des travaux

- Au coin intérieur arriere, appliquer les retouches de peinture nécessaire sur les moulures de fibrociment
- Fixer adéquatement la gouttière au meme endroit

10.2 Conditions existantes

- Sans objet

10.3 Correctifs

- Appliquer une couche de peinture sur la section de moulure couper
- Fixer adéquatement la gouttière

10.4 Finition

- Sans objet

10.5 Service

- Sans objet

8. DALLES DE BÉTON EXTÉRIEURES (FINITION)

Point de réclamation n° 12

12.1 Portée des travaux

- Resurfacier les dalles de béton avant et arriere

NB : le produit utilisé devra etre soumis au chargé de projet en mem temps que la soumission

NB : les travaux du présent point devront etre effectué en meme temps que le point 9

12.2 Conditions existantes

- Preparer les surfaces en lien avec les recommandations du manufacturier du produit choisis

12.3 Correctifs

- Appliquer le produit choisis en s'assurant de respecter les recommandations du manufacturier

12.4 Finition

- Sans objet

12.5 Service

- Sans objet

9. DALLE DE BÉTON POLIE

Point de réclamation n° 17

17.1 Portée des travaux

- Corriger la dalle de béton intérieur

17.2 Conditions existantes

- Retirer la partie qui a déjà été corrigé par l'entrepreneur
- Préparer et nettoyer la surface ou

17.3 Correctifs

- Appliquer le nouveau béton avec agrégat
- faire le sablage nécessaire avant le polissage
- polissage du béton avant le scellant
- Installer le scellant transparent sans couleur de marque SIKAFLEX
- Refaire les joints d'expansions qui ont été retiré et ceux qui sont abimé

17.4 Finition

- Sans objet

17.5 Service

- Sans objet

10. TABLETTES ET TRINGLES DES GARDE-ROBES

Point de réclamation n° 19

19.1 Portée des travaux

- Couper les tringles centrales des garde-robes en angle afin qu'ils ne soient pas accrochante

19.2 Conditions existantes

- Retirer les tablettes
- Retirer les tringles a corriger

19.3 Correctifs

- Couper les tringles

19.4 Finition

- Réinstallé les tringles et tablettes

19.5 Service

- Sans objet

11. REGARD DE NETTOYAGE

Point de réclamation n° 21

21.1 Portée des travaux

- Fournir et installer un acces pour le regard de nettoyage dans le garde-robe du bureau avant

21.2 Conditions existantes

- Ouvrir le mur dans le garde robe de la chambre pour donner accès au regard de nettoyage

21.3 Correctifs

- Installer la plaque de finition blanche de 12" x 12" en plastique qui est amovible

21.4 Finition

- Sans objet

21.5 Service

- Sans objet

12. JAMBAGE DE LA PORTE-FENÊTRE

Point de réclamation n° 22

22.1 Portée des travaux

- Corriger le jambage de la porte patio arriere qui est transpersé par une vis

22.2 Conditions existantes

- Retirer la finition de PVC sur le jambage de la porte

22.3 Correctifs

- Couper la vis
- Installer un nouveau jambage commandé au préalable

22.4 Finition

- Appliquer les scellements

22.5 Service

- Sans objet

13. CÂBLE D'ALIMENTATION DU GARAGE (ENFOUISSEMENT ET PROTECTION)

Point de réclamation n° 25

25.1 Portée des travaux

- Vérifier la conformité du câblage servant à alimenter le garage

25.2 Conditions existantes

- Creuser manuellement a quelques endroit pour vérifier le cable et sa protection

25.3 Correctifs

- Sans objet

NB : une directive de changement sera émise si des correctifs sont nécessaires

25.4 Finition

- Sans objet

25.5 Service

- Sans objet

14. ISOLATION DU VIDE SOUS-TOIT

Point de réclamation n° 29

29.1 Portée des travaux

- Ajouter l'isolation manquante au vide sous-toit

29.2 Conditions existantes

- Égaliser la laine en prenant soin de finir les endroit difficile d'accès a l'aide d'un râteau

29.3 Correctifs

- Ajouter de la laine soufflée sur toute la surface a raison de 2-3" en moyenne (+/- 700 p2)
- Nivelier le reste de la laine dans l'entretoit

29.4 Finition

- Sans objet

29.5 Service

- Sans objet

15. SOFFITE DE LA TERRASSE ARRIÈRE

Point de réclamation n° 31

31.1 Portée des travaux

- Ajouter une moulure pour supporter le soffite au dessus de la terrasse arriere

31.2 Conditions existantes

- Retirer le soffite a l'arrière et conserver a l'abris

31.3 Correctifs

- Installer les moulures nécessaire a l'installation du soffites
- Installer le soffite conservé au préalable (si non endommagé)

31.4 Finition

- Sans objet

31.5 Service

- Sans objet

16. REVÊTEMENT DE FIBROCIMENT ÉGRATIGNÉ

Point de réclamation n° 33

33.1 Portée des travaux

- Corriger le revêtement égratigné sous la fenetre avant

33.2 Conditions existantes

- Préparer la surface pour la peinture

33.3 Correctifs

- Appliquer la peinture aux endroits préparer au préalable

33.4 Finition

- Sans objet

33.5 Service

- Sans objet

CONCLUSION

Annexe #1 : document photo

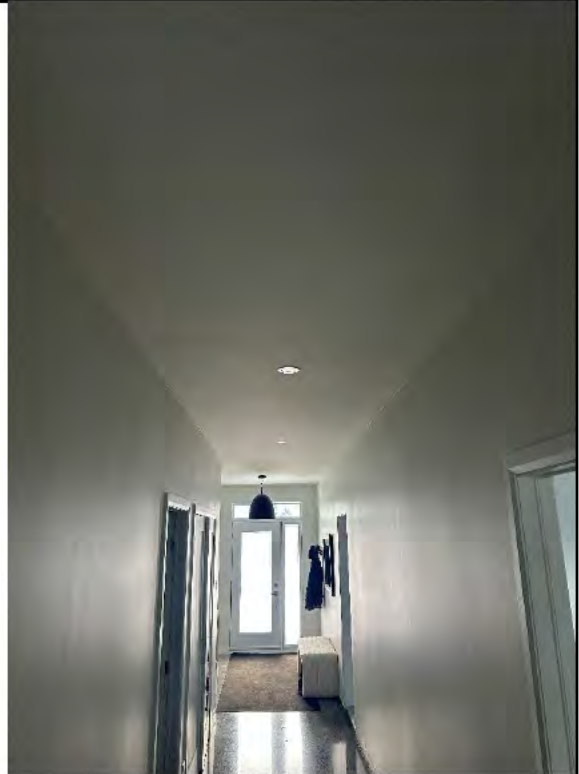
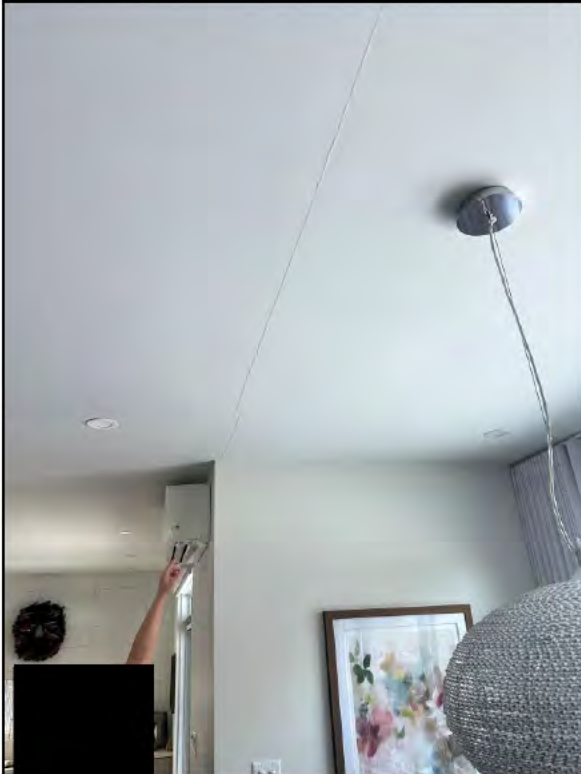
Annexe #2 : plan de construction

Annexe photo dossier : 10046

Photo-1 :



Photo-2 : Point #1



Annexe photo dossier : 100046

Photo-3 : point #3



Photo-4 : Point #4



Annexe photo dossier : 10046

Photo-5 : point #6



Photo-6 : point #7



Annexe photo dossier : 10046

Photo-7 : point #9



Photo-8 : point #10



Annexe photo dossier : 10046

Photo-9 : point #12



Photo-10 : point #17



Annexe photo dossier : 10046

Photo-11 : point #19



Photo-12 : point #21



Annexe photo dossier : 10046

Photo-13 : point #22



Photo-14 : point #25



Annexe photo dossier : 10046

Photo-15 : point #29



Photo-16 : point #31

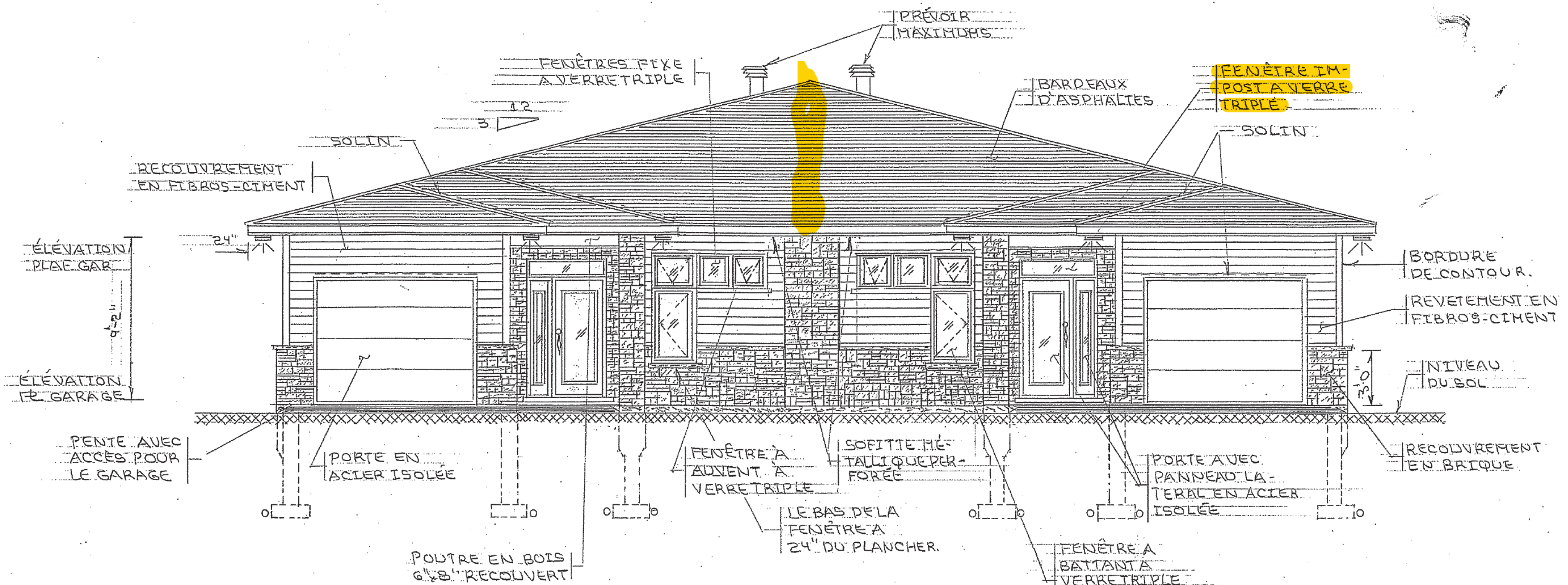


Annexe photo dossier : 10046

Photo-17 : point #33



Photo #18



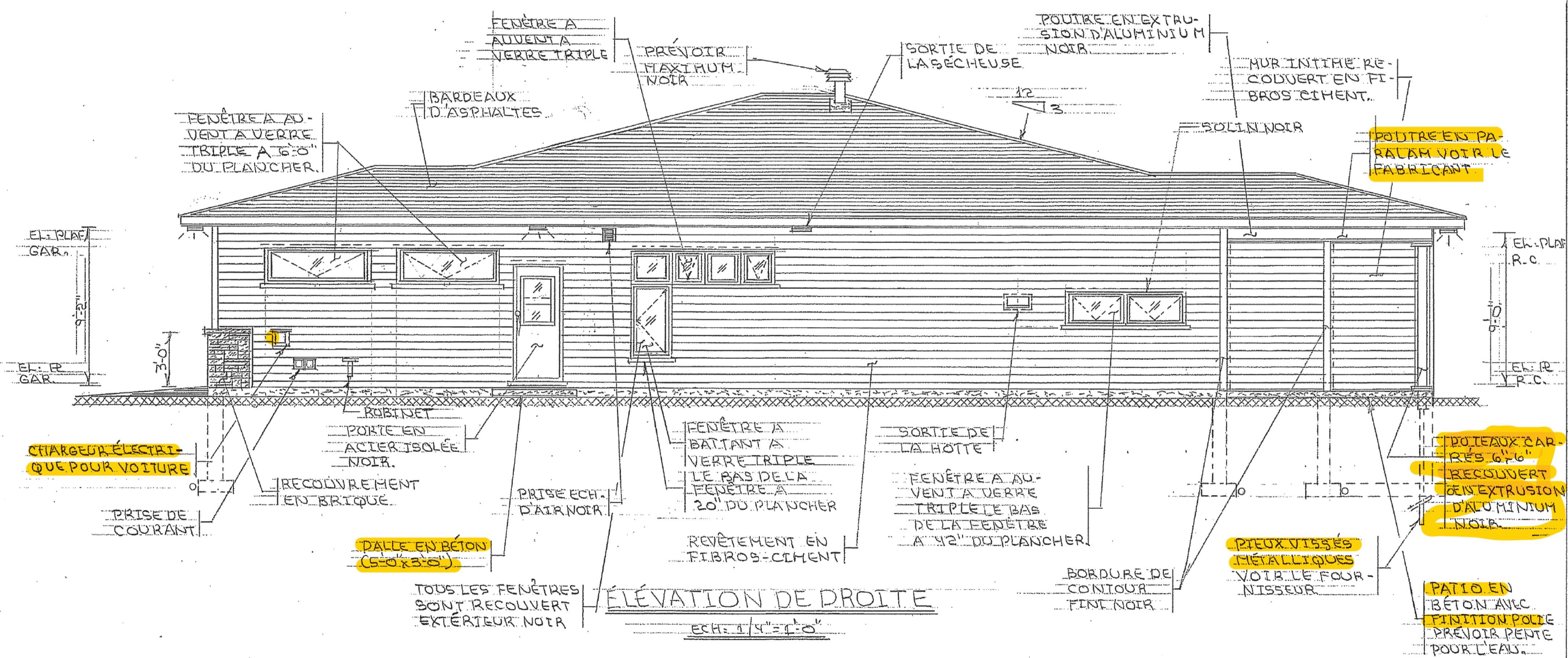
ÉLEVATION FAÇADE

ECH: 1/4" = 1'-0"

RECU 0 2 DEC. 2021

Les Plans Serge Gagnon
2396, boul. Talbot
Chicoutimi (Québec) G7H 5B1
Tél.: (418) 543-1574

LES PLANS SERGE GAGNON ENR,	
DESS: SERGE GAGNON CHICOUTIMI TEL: 418-543-1574 (30-11-2021)	1 9

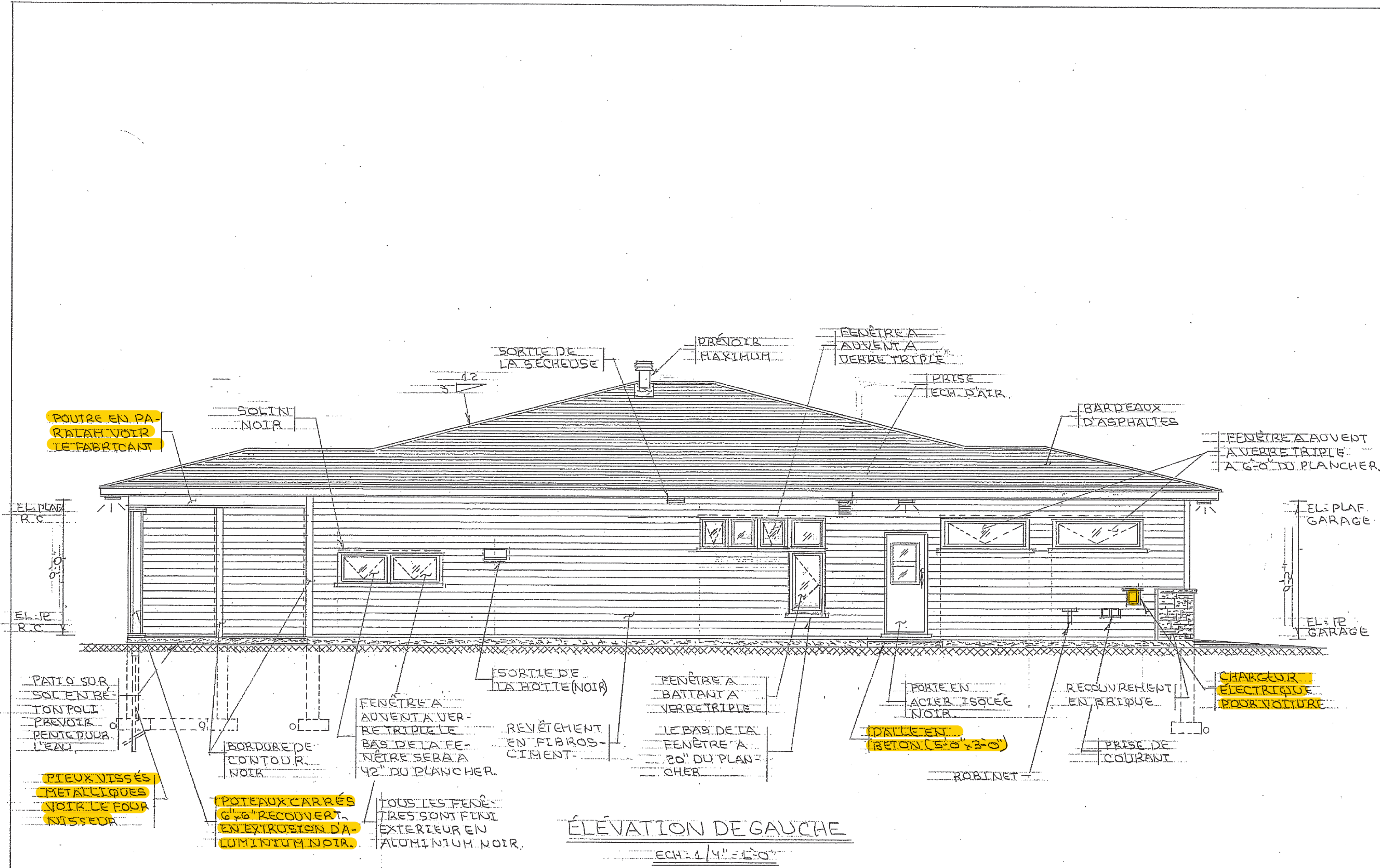


ÉLEVATION DE DROITE
 ECH: 1/4" = 1'-0"

TOUS LES FENÊTRES SONT RECOUVERT EXTERIEUR NOIR

REC U 0 2 DEC. 2021

Les Plans Serge Gagnon
 2396, boul. Talbot
 Chicoutimi (Québec) G7H 5B1
 Tél.: (418) 543-1574

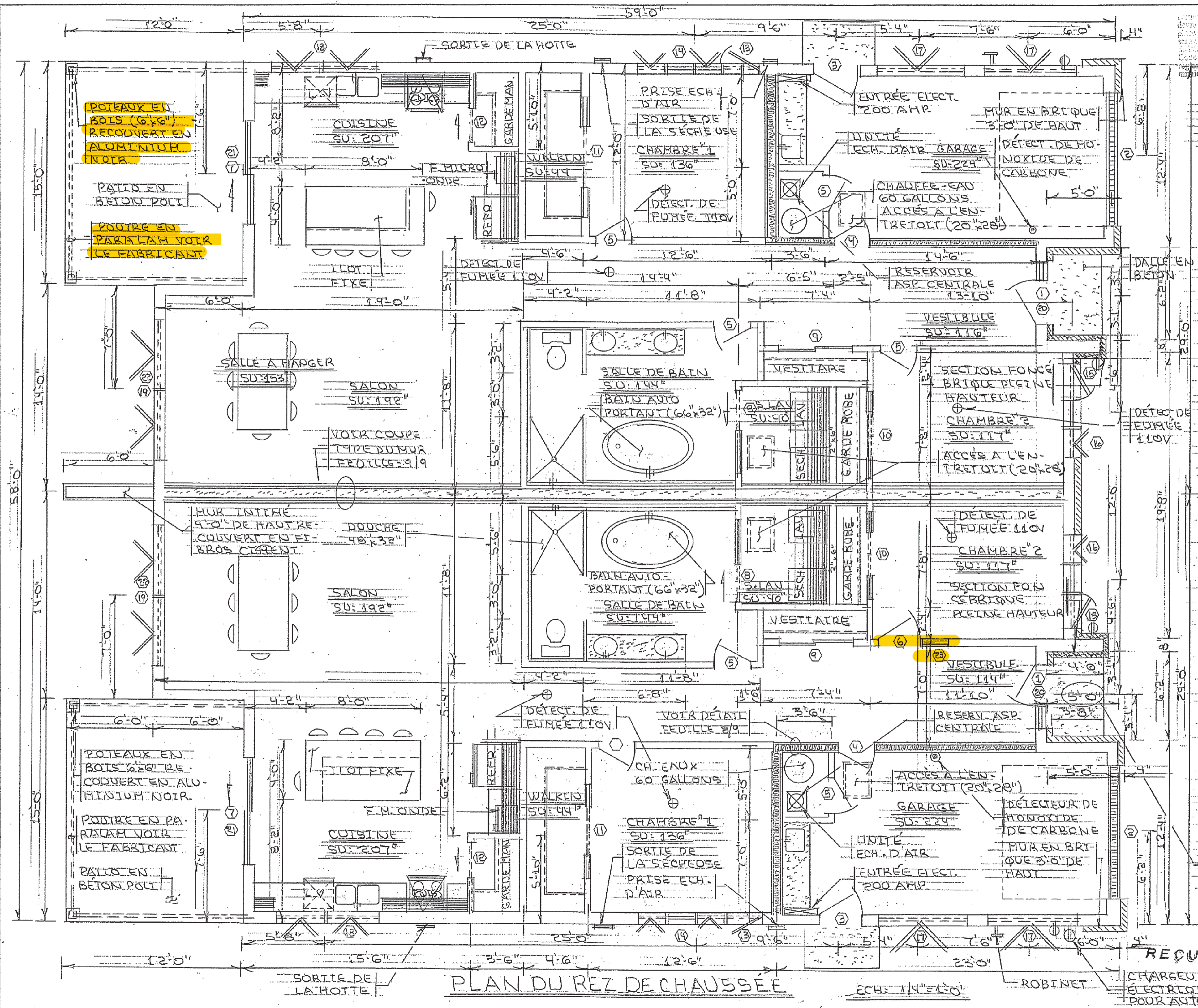


ÉLEVATION DE GAUCHE
 ECH: 1/4" = 1'-0"

REC U 0 2 DEC. 2021

Les Plans Serge Gagnon
 2396, boul. Talbot
 Chicoutimi (Québec) G7H 5B1
 Tél.: (418) 543-1574

Le présent plan de rez-de-chaussée doit être lu en conjonction avec le plan de sous-sol et le plan de toiture. Les dimensions indiquées sont des dimensions intérieures. Les dimensions extérieures sont indiquées en trait plein. Les dimensions des ouvertures sont indiquées en trait interrompu. Les dimensions des murs sont indiquées en trait pointillé. Les dimensions des portes et fenêtres sont indiquées en trait plein et trait interrompu.



CÉDULE DES PORTES ET FENÊTRES		
NUMÉRO	LARGEUR	HAUTEUR
1	51 1/2"	82 7/8"
2	108"	84"
3	35 3/4"	82 7/8"
4	32"	80" C.F.
5	30"	80"
6	39"	80"
7	83 1/4"	81 7/16"
8	32"	80" COUL.
9	60"	80" COUL.
10	36"	80" COUL.
11	36"	80" COUL.
12	28"	80"
13	28"	52"
14	72"	24"
15	28"	48"
16	76"	24"
17	72"	24"
18	84"	24"
19	114"	24"
20	51 1/2"	12" F.I.M.P.
21	83 1/4"	12" F.I.M.P.
22	114"	12" F.I.M.P.
23	20"	80" F.LAT.

NOTE 1
PRÉVOIR 9'-0" DE HAUT AUX REZ-DE-CHAUSSÉE
AVANCÉMENT DU GARAGE PAR RAPPORT À LA MAISON.

Les Plans Serge Gagnon
2396, boul. Talbot
Chicoutimi (Québec) G7H 5B1
Tél.: (418) 543-1574

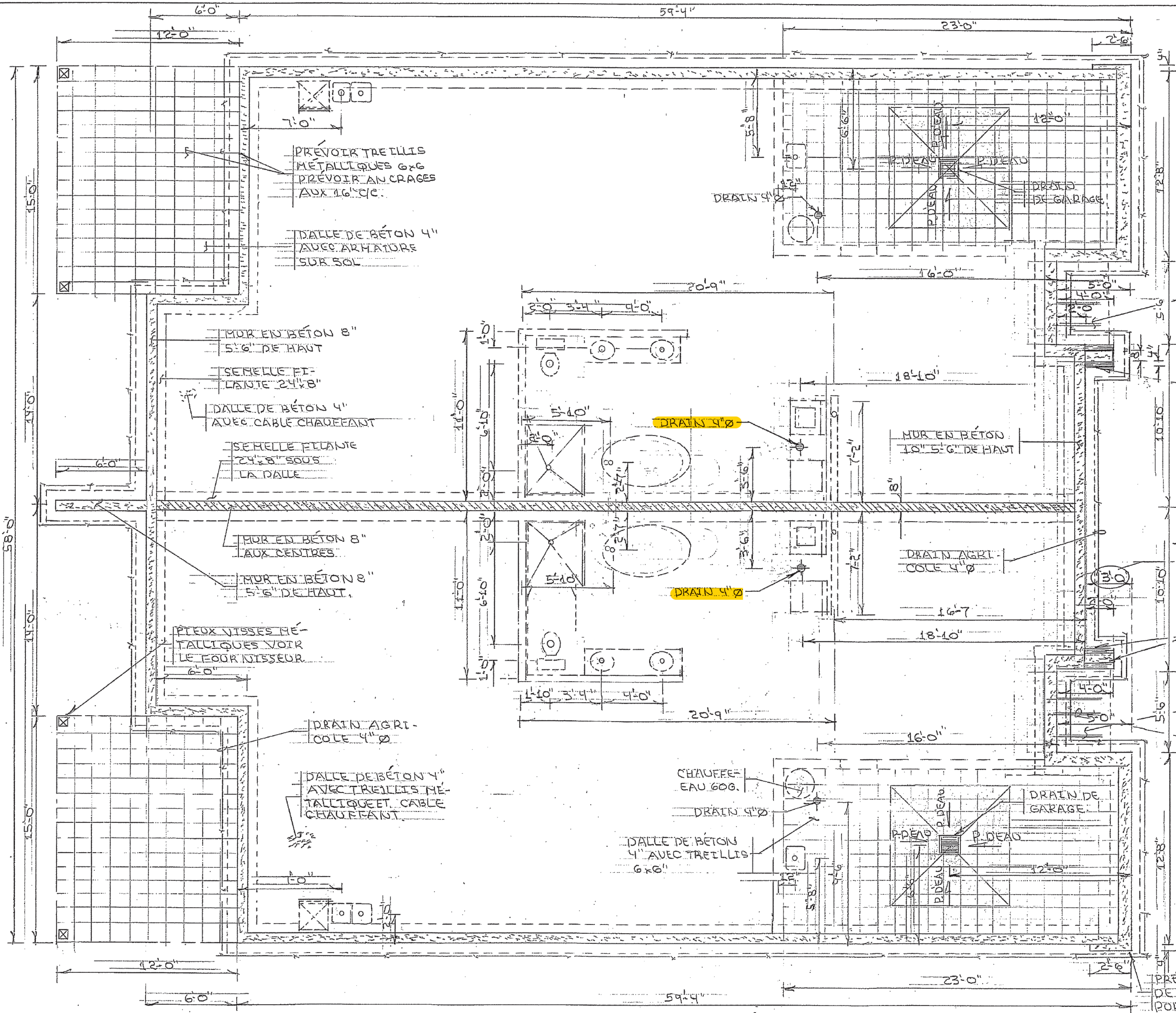
PLAN DU REZ DE CHAUSSÉE

ECH: 1/4" = 1'-0"

REÇU # 2 DEC. 2021

CHARGEUR ÉLECTRIQUE POUR AUTO

5
9



NOTE 1
 LES COTTES DE
 TOUT L'EMPLACEMENT
 DE LA PLOMBERIE
 SOUS LA DALLE DE
 BÉTON DE VRA
 DE VERTICIER PAR L'ENTREPRENEUR EN
 PLOMBERIE AVANT
 L'INSTALLATION.

DALLE EN BÉTON
 AVEC AISCRAGES
 AUX 8" C/C

PREVOIR EXTENSION
 A L'ANGLE DE 5" POUR LE
 SUPPORT DE LA
 BRIQUE

L'entrepreneur ou le gérant de chantier
 devra vérifier toutes les dimensions sur
 place avant le début des travaux. Le bâtiment
 sera construit conformément aux exigences
 du Règlement municipal en vigueur du
 Code National du Bâtiment, ainsi qu'aux
 règlements d'urbanisme et de construction
 municipaux.

AVANCÉMENT
 DU GARAGE PAR
 RAPPORT A LA
 MAISON.

PREVOIR EXTENSION
 A L'ANGLE DE 4" POUR LE SUP-
 PORT DE LA BRIQUE

DALLE EN
 BÉTON
 AISCRAGES
 AUX 8" C/C

REÇU LE 2 DEC. 2021

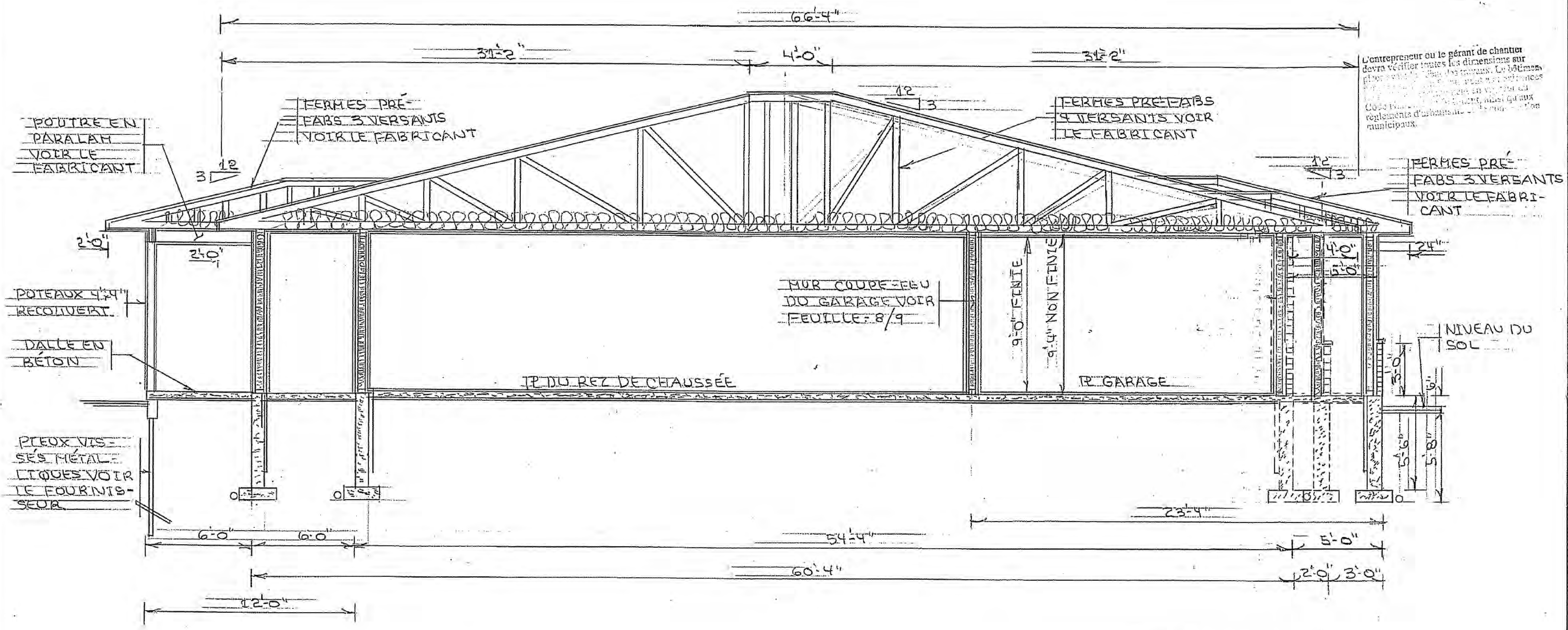
**PLANS DE
 FONDATION**

ECH. = 1/4" = 1'-0"

Les Plans Serge Gagnon
 2396, boul. Talbot
 Chicoutimi (Québec) G7H 5B1
 Tél.: (418) 543-1574

PREVOIR EXTENSION
 DE 5" POUR LE SUP-
 PORT DE LA BRIQUE

62.4'



L'entrepreneur ou le gérant de chantier devra vérifier toutes les dimensions sur place avant de commencer les travaux. Les dimensions indiquées sur les plans ne sont que des indications et ne remplacent pas les règlements d'urbanisme et les règlements municipaux.

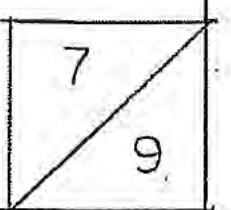
COUPE TRANSVERSALE

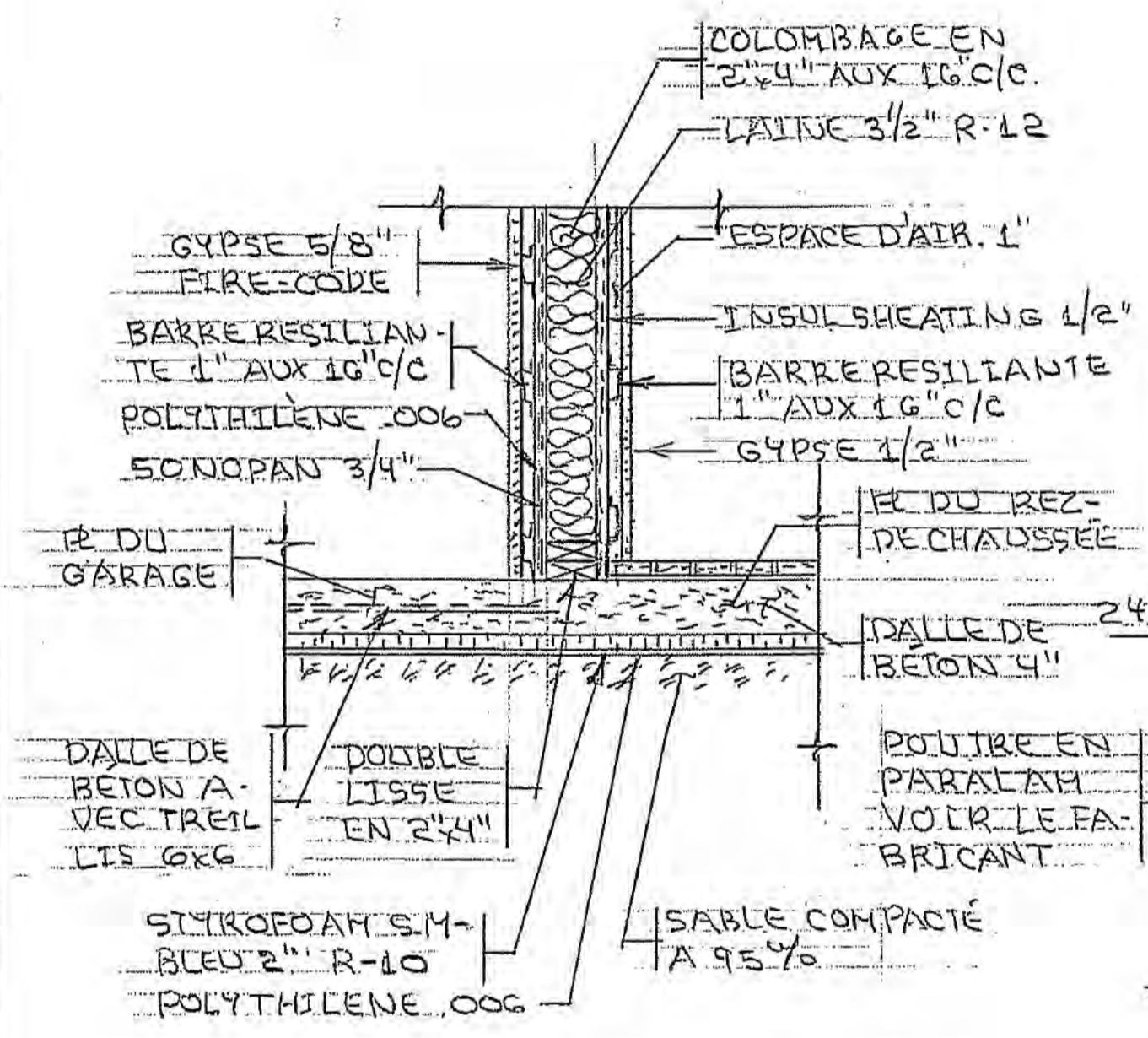
ECH. 1/4" = 1'-0"

NOTE 1
 PRÉVOIR GYPSE 5/8" FIRE-CODE DANS L'ENTRETOIT POUR ISOLÉE LA SECTION MAISON AVEC LE GARAGE.

RECU 02 DEC. 2021

Les Plans Serge Gagnon
 2396, boul. Talbot
 Chicoutimi (Québec) G7H 5B1
 Tél.: (418) 543-1574

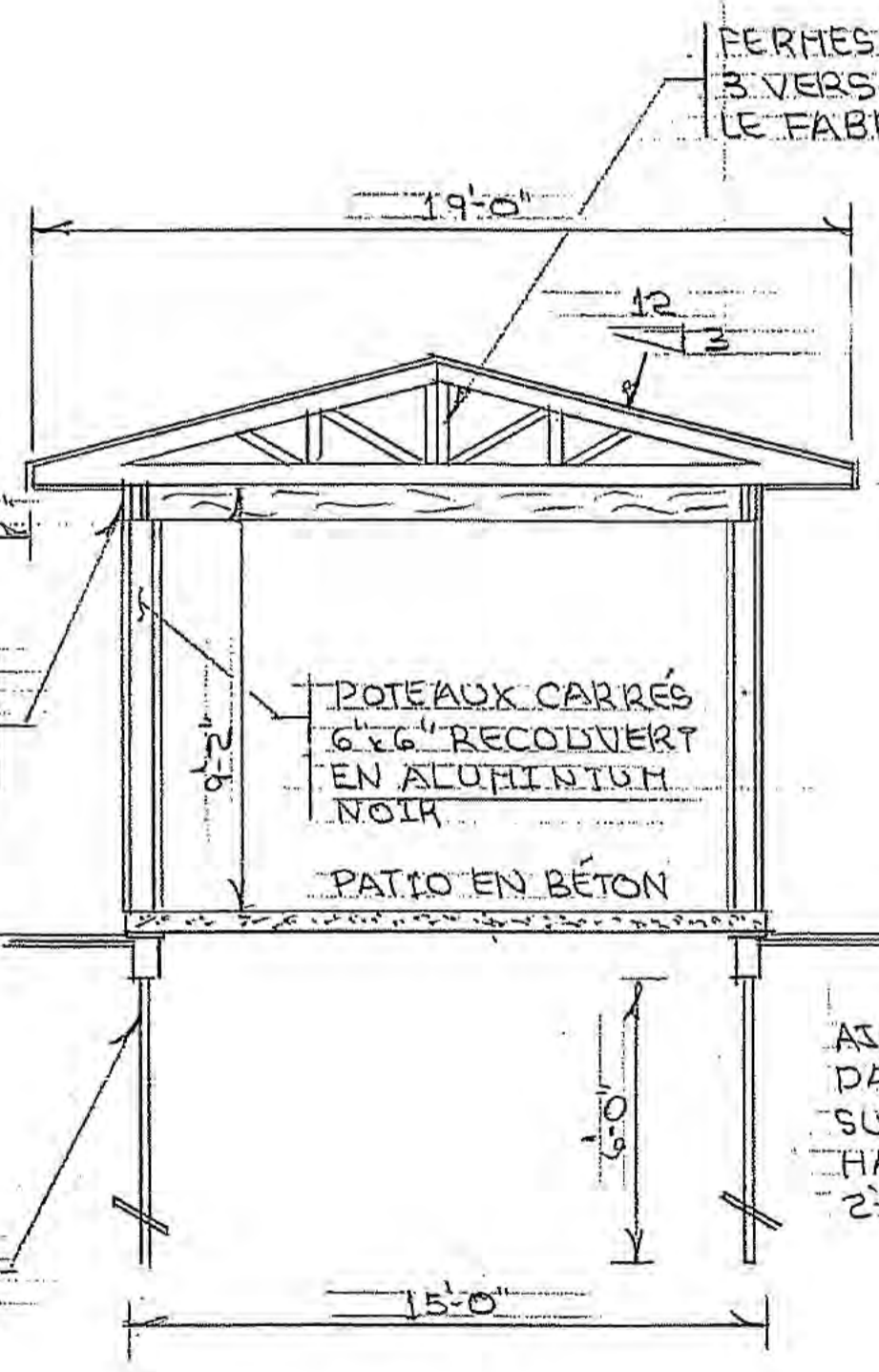




DÉTAIL DU MUR COUPE-FEU

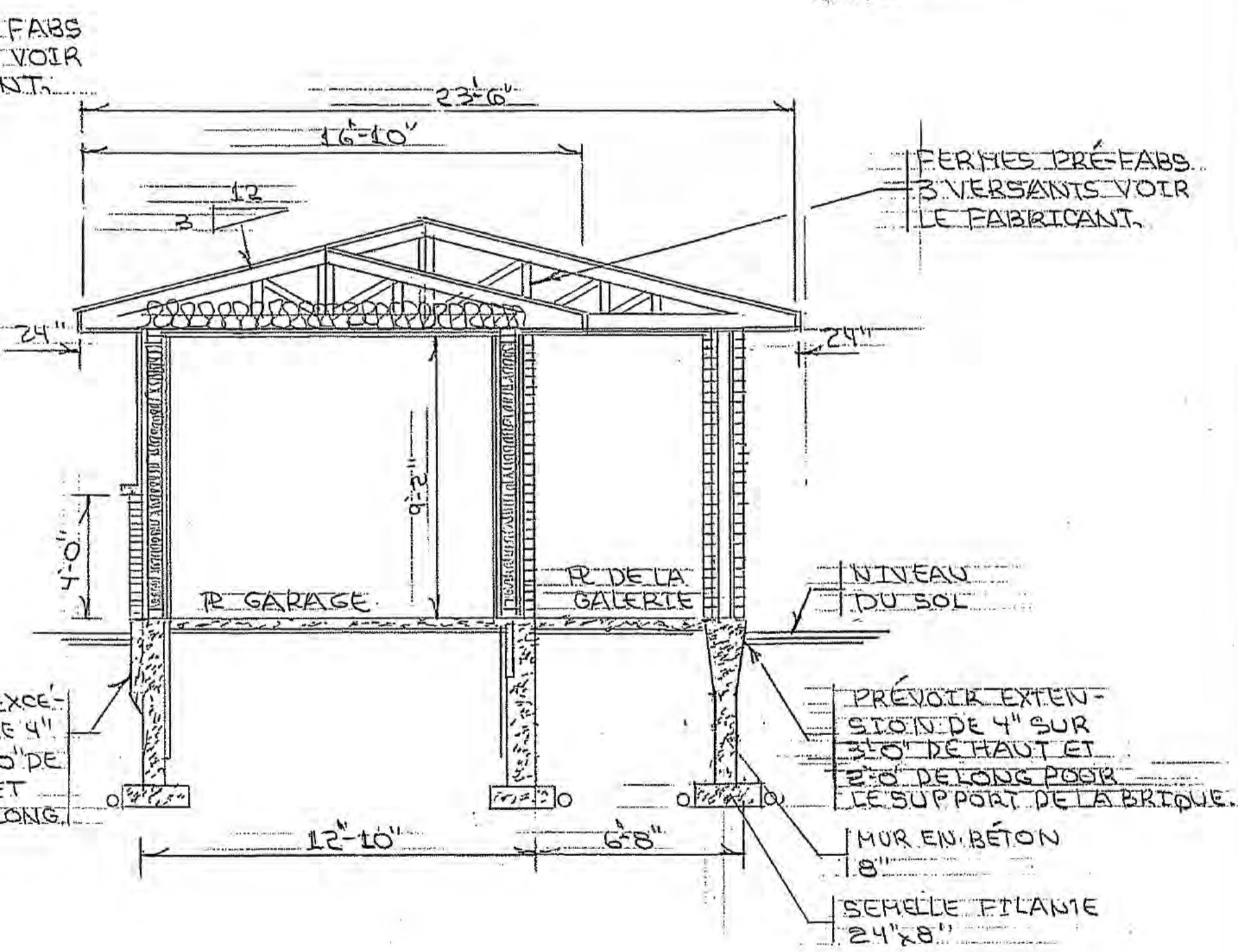
ECH: 1" = 1'-0"

PIEUX VISSÉS MÉTALLIQUES VOIR LE FABRICANT.



COUPE TRANSVERSALE SECTION PATIO

ECH: 1/4" = 1'-0"



COUPE TRANSVERSALE SECTION GARAGE SECTION GALERIE

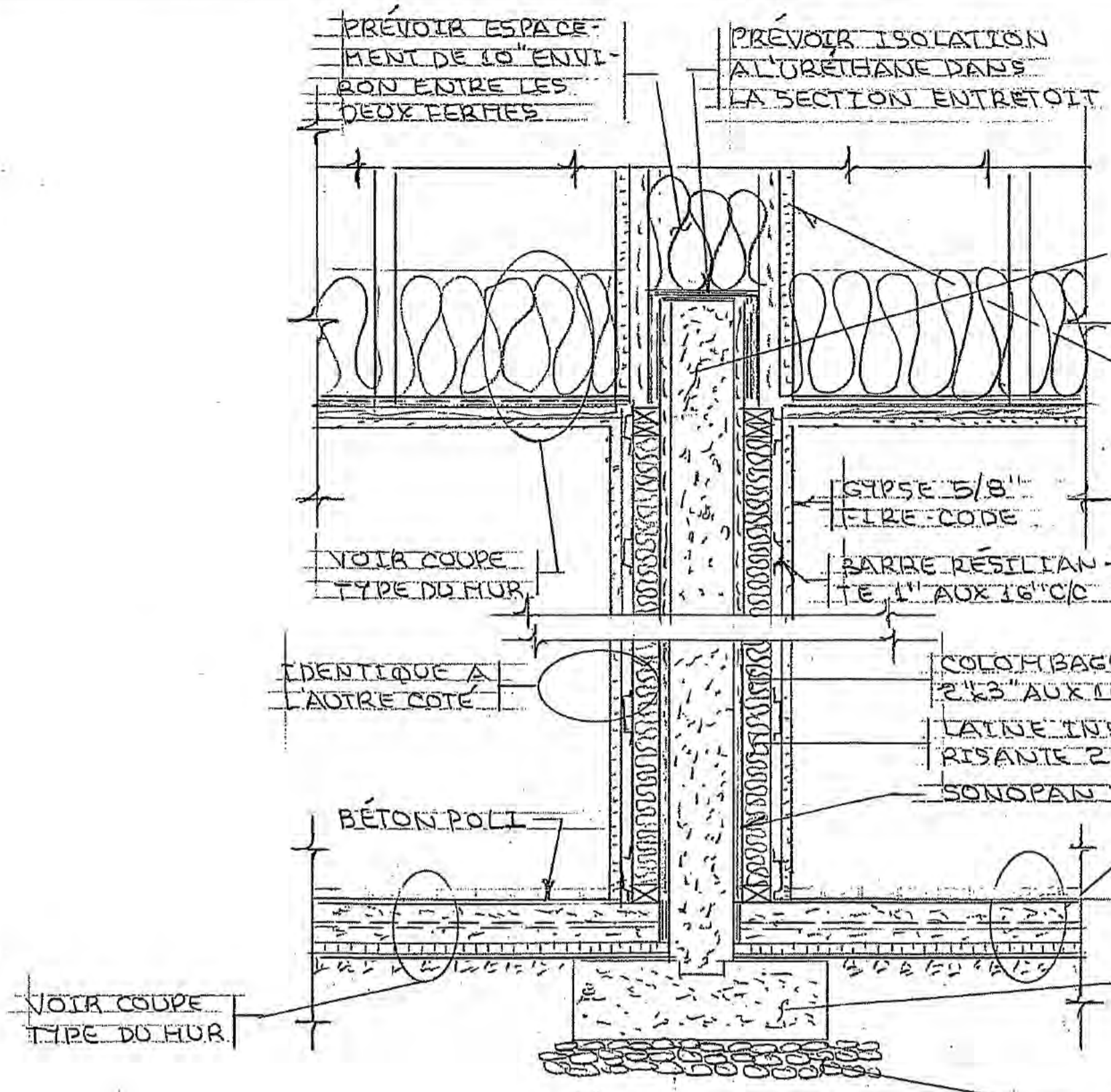
ECH: 1/4" = 1'-0"

L'entrepreneur ou le gérant de chantier devra vérifier toutes les dimensions sur place avant le début des travaux. Le bâtiment sera construit conformément aux règlements de l'édition précédente en vigueur du Code National du Bâtiment, ainsi qu'aux règlements d'urbanisme et de construction municipaux.

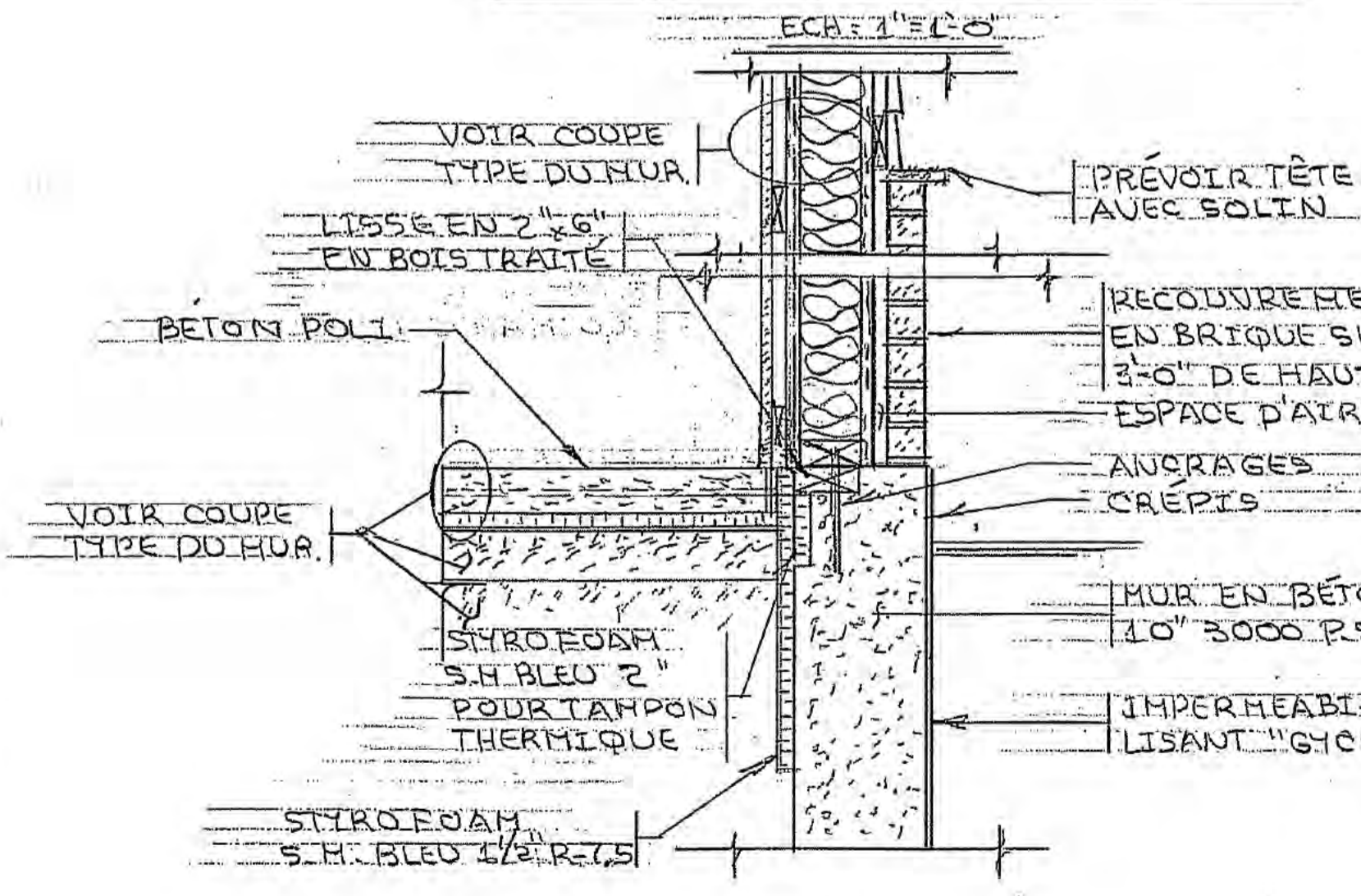
RECU 0 2 DEC. 2021

Les Plans Serge Gagnon
2396, boul. Talbot
Chicoutimi (Québec) G7H 5B1
Tél.: (418) 543-1574

L'entrepreneur ou le gérant de chantier devra vérifier toutes les dimensions sur place avant le début des travaux. Le travail sera considéré conforme avec les exigences de l'édifice par défaut en vigueur au Code National du Bâtiment, ainsi qu'aux règlements d'urbanisme et de construction municipaux.



COUPE DU MUR MITOYEN



COUPE TYPE DU MUR FAÇADE EN BRIQUE

PRÉVOIR ISOLATION AL'URETHANE DANS LA SECTION ENTRETUIT.

MUR EN BÉTON 6" DÉPASSANT LES FERRÉS DE 6"

PRÉVOIR GYPSE 5/8" FERE CODE DE CHAQUE CÔTÉ DES FERRÉS

GYPSE 5/8" FERE CODE

BARRE RESILIANTE 1" AUX 16" C/C

COLOMBAGE EN 2"x3" AUX 16" C/C

LAINES INSONORISANTE 2 1/2"

SONOSPAN 3/4"

NOIR COUPE TYPE DU MUR

SEMELLE FLANTEE 24"x8"

GRAVIER COMPACTE 18" MINIMUM VOIR SUR LE CHANTIER.

ESPACE D'AIR LAINES 12" R-35 ISOLATION R-40

ISOLANT ISO-PLUS 1/2" AVEC COUPE VAPEUR INTEGRE ET JOINT SCELLE

LATTE 1"x3" AUX 16" C/C

ISOLANT ISO-PLUS 3/4" AVEC COUPE VAPEUR INTEGRE ET JOINT SCELLE

LATTE 1"x3" AUX 16" C/C

GYPSE 1/2"

PLANCHER POLIE

DALLE DE BÉTON 4" 3500 P.S.I. PRÉVOIR ÉLÉMENT CHAUFFANT

TRELLIS MÉTALLIQUES AUX CENTRE DE LA DALLE

STYROFOAM S.M. BLEU 2" R-10

4.8 20 COMPACTÉ A 98% PAR COUCHE DE 6"

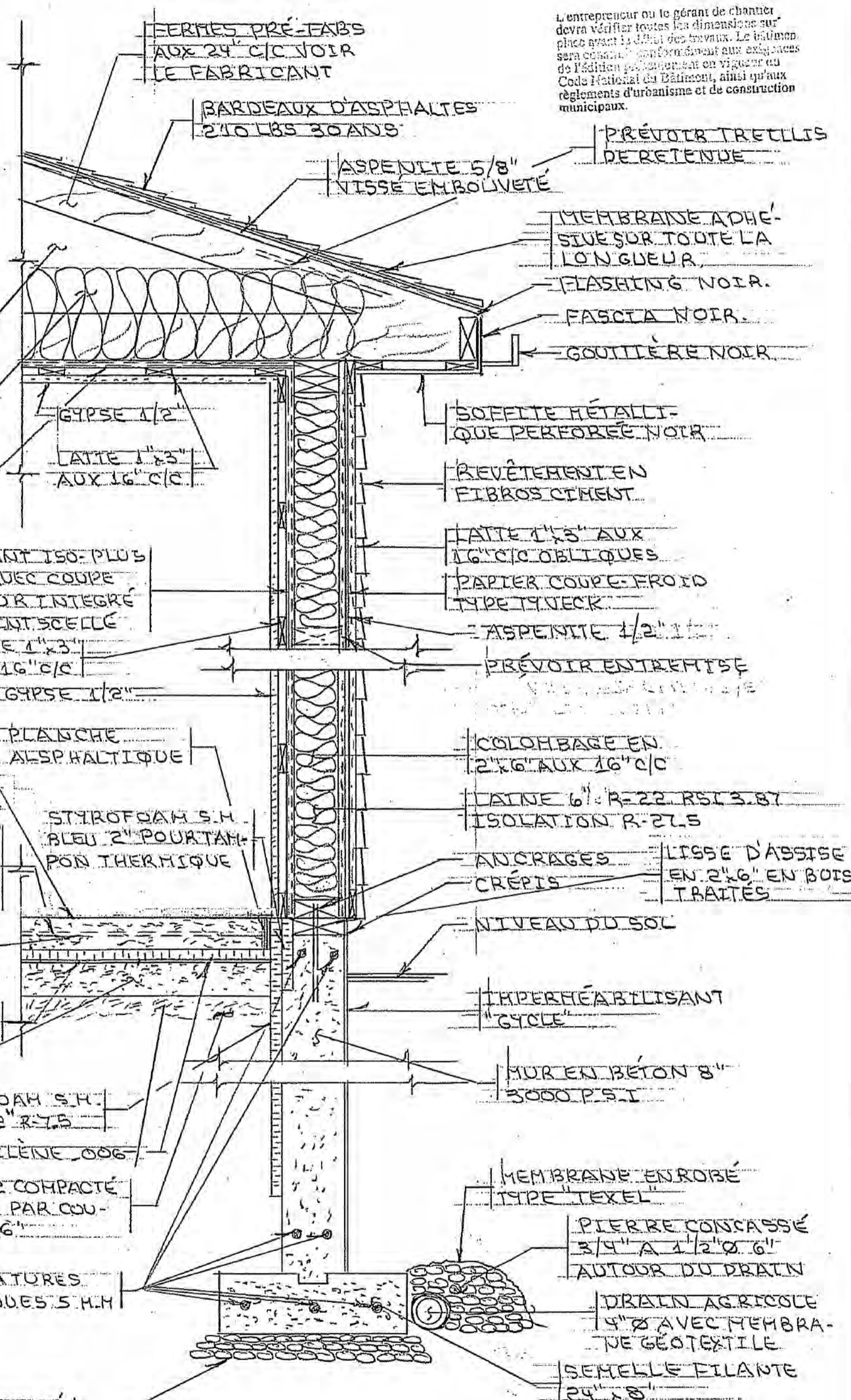
STYROFOAM S.M. BLEU 1/2" R-7.5

POLYTHILÈNE 006

M.G. 212 COMPACTÉ A 95% PAR COUCHE DE 6"

7 ARMATURES CONTINUES S.M.H.

GRAVIER COMPACTÉ 18" MINIMUM VOIR SUR LE CHANTIER.



COUPE TYPE DU MUR RECU 02 DEC. 2021 11 3579

ECH: 1" = 1'-0"

Les Plans Serge Gagnon
2396, boul. Talbot
Chicoutimi (Québec) G7H 5B1
Tél.: (418) 543-1574